

# Conseil Général Haut-Rhin

Direction de la Solidarité  
Service Tarification  
des Établissements Sociaux

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 JUIL. 2005

Pour copie conforme  
COLMAR, le 21 JUIL. 2005  
Pour le Président par délégation

Le Directeur  
Pour le Directeur  
Le Chef de Service

Sophie DINTINGER

ARRETE  
du

2005 - 00390  
12 JUIL. 2005

Colmar, le

DSOL

**portant fixation de la dotation globale du service social gérontologique  
du pôle du Bassin Potassique**

**VU** la convention de délégation du service social gérontologique du pôle du bassin potassique du 27 octobre 2004 ;

**VU** les propositions du budget prévisionnel 2005 de l'Association d'Aide aux Personnes Âgées du Bassin Potassique du 2 novembre 2004 ;

**VU** le compte de résultat pour l'année 2004 établi par l'Association d'Aide aux Personnes Âgées du Bassin Potassique en date du 18 mai 2005.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La dotation globale du service social gérontologique du pôle du bassin potassique confié par délégation à l'association pour personnes âgées du bassin potassique est fixée, pour l'année 2005, à 93 380 €.

**ARTICLE 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN      ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	18 JUIL 2005
	Publication - Notification le	20 JUIL 2005

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

Le Directeur de la Solidarité



Jacques BORDONE

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Hôtel du Département  
100, avenue d'Alsace  
BP 20351  
68006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 68 40  
Fax 03 89 21 72 81  
tarif.etab@cg68.fr  
www.cg68.fr